

## ODJ réunion AIIM -15/04/2026

- 1- Prochaine date de réunion
- 2- Mise au point sur « l'état de santé » de l'association
- 3- Projet : loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans
- 4- Projet : objectif de création d'une assemblée citoyenne Ponturdinoise sur le modèle proposé par Fabrice Dalongeville
- 5- Divers

## CR REUNION AIIM – 15/04/2026

**Présents** : Sylvie D., Sylvie T., Pascal, Michèle, Géraldine

**Excusés** : Jacques, Chantal, Brigitte, Stephan

- 1- Date prochaine réunion : le mercredi 29/04/26 attention à **18h00**
- 2- À la suite de la défection de 2 des membres de l'association, nous nous sommes interrogés sur la tournure que peut prendre notre association :  
Motivation  
Réorganisation (aspect technique : gestion du site internet AIIM...)  
Renouvellement bureau : une AG est à prévoir sur 2026 (dernière déclaration en préfecture le 07/04/2025) questionnement sur l'obligation du nombre de personne dans la composition du bureau ...  
  
Pascal prendra contact avec les membres sortants afin de voir si elles acceptent qu'un bilan de leur départ soit retranscrit dans un compte rendu afin de tracer l'historique de l'association.
- 3- Projet de travailler autour de la loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans : ce projet a été mis de côté. Nous avons choisi de travailler sur le projet inspiré des états généraux de Dalongeville. Ce projet fait suite à notre événement sur « Les doléances » du 31 janvier 2026.
- 4- Projet de création d'une assemblée citoyenne Ponturdinoise : afin de démontrer l'importance de la création d'une assemblée citoyenne au format d'états généraux comme défendus par Fabrice Dalongeville (plus de détails sur <https://www.lesdoleances.fr/>), il sera essentiel de travailler sur un argumentaire visant à convaincre de son utilité auprès des élus et auprès des citoyens

### **Comment ?**

#### **1<sup>er</sup> moyen d'action : convaincre les citoyens**

- Contacter les associations de Vindry-sur-Turdine quel que soit leur objet (importance de représentativité et d'intérêt commun)
- S'inviter à une de leur réunion en guest pour présenter le projet
- Donner envie aux citoyens de s'investir, leur permettre d'être force de proposition, d'interagir en temps réel aux différents projets ou actualités de la commune et communiquer sur leurs préoccupations de façon collective et donc publique.

**A faire** : Lister les sujets d'intérêt commun (fermeture de classes, mobilité (création de garage à vélo), déploiement des compteurs communicants (eau, électricité, gaz) , regroupement de communes , projets d'urbanisme, distribution de kit a compost, éclairage nocturne, ...)

## **2<sup>e</sup> moyen d'action : convaincre les élus**

- Contacter les élus
- S'inviter à une de leur réunion en guest pour présenter le projet

**A faire :** lister les arguments avantageux en faveur des élus (donner le goût à l'intérêt commun, amener le citoyen à s'investir plus...), prouver que ce système fonctionne dans d'autres communes par exemple à Kingersheim près de Mulhouse, Jo Spiegel a mis en place des conseils participatifs pour toutes les grandes décisions de la commune (composés à 40 % de volontaires, 20 % de personnes directement concernées et 40 % de citoyens tirés au sort. Les membres de ces conseils reçoivent une formation préalable et les élus sont là plus en tant qu'animateurs que décideurs) => chercher d'autres exemples

## **3<sup>e</sup> moyen d'action : distribuer des flyers**

Créer des flyers à l'attention de tous les citoyens sur lesquels seraient expliqués la définition d'une assemblée citoyenne, le projet de créer ce type d'assemblée sur Vindry, l'intérêt d'y participer, ...

### **Difficultés à prévoir :**

\*Ou l'assemblée pourrait-elle se réunir ?

\*Réticence des élus : faire en sorte que ce projet ne soit pas perçu comme une dissidence mais comme une approche complémentaire à leur travail.

\*Se voir reprocher de ne pas se présenter en tant qu'élus => Non, car cette assemblée ne se réunirait pas aussi souvent et avec un turn over de citoyens sur la base de volontariat (ouvert à tous-tes)

\*Trouver des arguments solides pour légitimiser notre projet auprès de la mairie

- 5- Des adhérents seraient intéressés de revenir à la compréhension du fonctionnement des institutions de façon plus ludique et/ou schématisée comme vu déjà lors d'un projet travaillé sous forme de conférence quelques années auparavant, ce dans le but d'être plus à l'aise pour échanger avec le « public ».

Il est alors expliqué que cet apprentissage est en partie intégré dans le principe de mutualisation : chacun s'informe de son côté, les infos sont mises en commun lors de nos réunions et débattues. Cela dit, il manque une retranscription de la conclusion des échanges.